



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

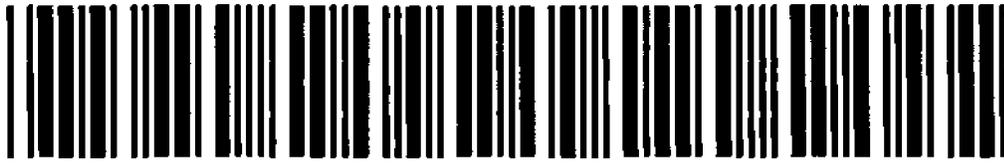
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1987 B 11793

Numéro SIREN : 342 965 985

Nom ou dénomination : CAGNAT ET ASSOCIES - CABINET CAGNAT

Ce dépôt a été enregistré le 11/03/2015 sous le numéro de dépôt 20922



1502094502

DATE DEPOT : 2015-03-11

NUMERO DE DEPOT : 2015R020922

N° GESTION : 1987B11793

N° SIREN : 342965985

DENOMINATION : CAGNAT ET ASSOCIES - CABINET CAGNAT

ADRESSE : 14 rue Pelouze 75008 Paris

DATE D'ACTE : 2015/01/30

TYPE D'ACTE : EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE E'

**CAGNAT et ASSOCIES**

**-CABINET CAGNAT-**

Société par actions simplifiée au capital de 150.000 euros

Siège social : 14 rue Pelouze - 75008 - PARIS

342 965 985 RCS PARIS

(la « Société »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 30 JANVIER 2015**

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Président, prend acte des démissions de Monsieur Philippe BAILLIN de son mandat de commissaire aux comptes titulaire, ainsi que de Monsieur Philippe SALLE DE CHOU de son mandat de commissaire aux comptes suppléant.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 5.200 voix pour et 4.800 voix s'abstenant

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Président, décide de désigner en qualité de commissaire aux comptes titulaire la société de commissariat aux comptes COMPAGNIE EUROPEENNE DE REVISION ET D'AUDIT (CERA), dont le siège est sis Le Renan, 2 rue Maurice Hartmann - 92130 ISSY LES MOULINEAUX, laquelle n'est soumise à aucune incompatibilité, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2017.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 5.200 voix pour et 4.800 voix s'abstenant

**SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Président, décide de désigner en qualité de commissaire aux comptes suppléant Monsieur Daniel BUCHOUX, commissaire aux comptes inscrit auprès de la CRCC de Paris, et domicilié sis Le Renan, 2 rue Maurice Hartmann - 92130 ISSY LES MOULINEAUX, lequel n'est soumis à aucune incompatibilité, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2017.

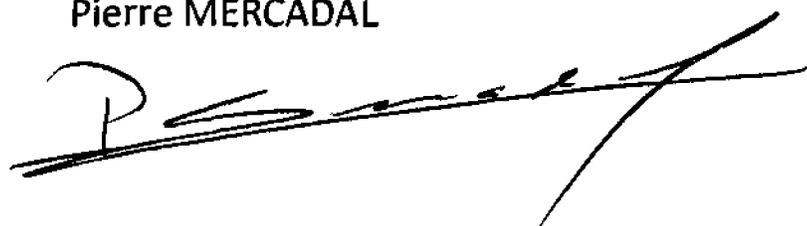
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 5.200 voix pour et 4.800 voix s'abstenant

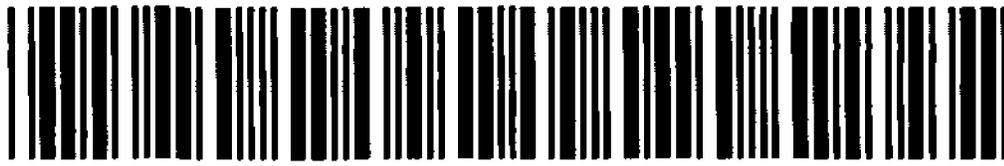
**SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toute formalité légale.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 5.200 voix pour et 4.800 voix s'abstenant

\_\_\_\_\_  
Certifié conforme à l'original  
Le Président  
Pierre MERCADAL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Mercadal', is written over a horizontal line. The signature is stylized and extends below the line.



1502094501

DATE DEPOT : 2015-03-11

NUMERO DE DEPOT : 2015R020922

N° GESTION : 1987B11793

N° SIREN : 342965985

DENOMINATION : CAGNAT ET ASSOCIES - CABINET CAGNAT

ADRESSE : 14 rue Pelouze 75008 Paris

DATE D'ACTE : 2015/01/30

TYPE D'ACTE : EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

NATURE D'ACTE : REVOCATION DU DIRECTEUR GENERAL

87B 1793

**CAGNAT et ASSOCIES**

**-CABINET CAGNAT-**

Société par actions simplifiée au capital de 150.000 euros

Siège social : 14 rue Pelouze - 75008 - PARIS

342 965 985 RCS PARIS

(la « Société »)

EC 30/01/15 AF  
EC 30/01/15 CH

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 30 JANVIER 2015**

**PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires conformément à l'article 20 des statuts de la Société, après avoir pris connaissance du rapport du Président et après avoir pris acte des arguments présentés par le directeur général en séance, décide de révoquer le mandat de directeur général de M. Philippe AZENCOTH, avec effet immédiat. —

Elle décide qu'il ne sera pas procédé à son remplacement. —

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée 5 200 voix pour et 4 800 voix contre

../.  
\* \*  
\*  
R20922

« Extrait certifié conforme à l'original »

Le Président

Pierre MERCADAL